

ASSEMBLÉE DES CITOYENS DU BOURG DE SIGNE,

Sénéchaussée de Brignolles, Election de Toulon.

MESSIEURS le Maire & Consul du Bourg de Signe, ayant convoqué cejourd'hui 2 Août 1789, dans la Salle de l'Hôtel-de-Ville, sous l'autorisation de Me. Louis-Joseph d'Amalric, Juge du Lieu, une Assemblée extraordinaire où tous les Citoyens se sont réunis, & à laquelle MM. de l'ordre du Clergé ont été appellés, pour délibérer sur les événemens actuels, M. le Maire a dit :

MESSIEURS,

Ils ont retenti jusqu'à nous les cris de joie universels, les témoignages glorieux de respect & d'amour que toute la France a fait éclater, au récit des vertus du Monarque bienfaisant qui rompt ses entraves ; & nos yeux desséchés par de lâches oppresseurs, ont retrouvé des larmes d'allégresse & de reconnaissance. Loin des protecteurs vigilans de notre faiblesse, ensévelis dans un asyle ignoré, l'héroïque fermeté de l'Assemblée Nationale a rallumé dans nos cœurs abbattus, ces étincelles de patriotisme, que le joug de fer sous lequel nous gémissons, n'avait pas encore étouffées. Et que fait l'importance & la grandeur des Lieux, à cette soif d'honneur qui tourmente en ce moment tous les vrais Citoyens? L'héroisme se calcule-t-il par le nombre plus ou moins grand des habitans d'une Ville? Montrons, s'il le faut, à nos amis, à nos bienfaiteurs, à nos frères, à ces intrépides Représentans de la Patrie, que, sous les toits les plus obscurs, il peut exister des hommes magnanimes. Oui, Messieurs, j'ose le dire avec orgueil, notre seule, notre chère pauvreté nous a garantis jusqu'à présent des incursions du vice, un égoïsme dominateur n'a pas trouvé chez nous la moindre place où il put jetter ses premières racines, & nous avons transporté,

ſans tâche à nos enfans, le dépôt ſacré des vertus (1) de nos pères. Qui d'entre vous, en effet, ne ſcelerait de ſon ſang ce juſte témoignage ? Qui d'entre vous ne volerait, comme en triomphe, au-devant de la mort, ſi elle étoit utile à la choſe publique ? Eh ! je le dis encore une fois, qu'importe, où eſt l'honneur, le nombre des hommes ? Nous n'avons, il eſt vrai, qu'une goute de ſang à verſer, mais avec quelle ardeur nous irions la mêler aux torrens toujours prêts à couler pour nos généreux défenſeurs !

Venez donc, Meſſieurs, venez, &, à la face du Ciel, jurons ſolemnellement qu'à jamais indignés des attentats inouis des perfides artiſans du deſpotiſme ariſtocratique, nous

---

(1) En 1707 le 9 Août, lors du ſiège de Toulon, un détachement de douze cens hommes Infanterie & Cavalerie, envoyé par le Prince de Savoie, s'approcha du Bourg de Signe. Un Trompette vint demander une contribution aux Habitans qu'on menaçait du pillage ; on lui répondit : *Nous n'avons point d'argent pour contribuer ; du peu que nous avions, nous venons d'en acheter de la poudre & des balles, & nous ſommes prêts à mourir pour le ſervice du Roi & de la Patrie.* Le Commandant du détachement fit avancer les troupes. Il fut tué ; plus de deux cens Savoyards furent auſſi tués ou bleſſés, & le reſte mis en déroute. D'environ deux cens cinquante habitans de Signe armés, il y en eût ſeulement deux de tués & trois de bleſſés dans cette action, qui avoit été précédée par pluſieurs autres, où les ennemis avaient toujours été repouſſés. ***Extrait des Regîtres de la Communauté de Signes.***

évoquons ſur eux la fureur du glaive, & les livrons d'avance à l'immortelle exécration des races futures.

Jurons que nous adhérons irrévocablement aux délibérations de l'Aſſemblée Nationale, & que les lois qui émaneront de ſa haute ſageſſe, ces garans deſirés du bonheur & de la liberté de tous, feront pour nous & nos enfans de ſaintes propriétés que nous défendrons au prix de nos vies.

Jurons que déſormais la naiſſance, le rang, les honneurs ne ſerviront plus d'égide aux ſcélérats qui les proſtituent, à ces lâches tyrans marqués du ſceau de l'infâmie, qui ont fait un odieux trafic du ſang & des larmes du peuple, & qui n'ont pas rougi de le calomnier auprès du meilleur des Rois, au moment même, où du haut de ſon Trône, il lui tendoit des mains protectrices.

Jurons enfin, que nous refuſerons le feu & l'eau à tout Officier ou Soldat qui levera le fer ſur un Citoyen, & que nous le regarderons comme un exécrable aſſaſſin qu'il faut maſſacrer ſans pitié.

Mais il eſt pour nous, Meſſieurs, une plus douce fonction à remplir que celle d'anathématiſer des coupables; l'humanité nous implore, & le cœur des malheureux n'eſt jamais ſourd à ſa voix. Le ſang de nos frères a coulé; il a coulé pour la Patrie, & les enfans de ces héros immortels, tournent vers nous

leurs mains indigentes. Qui de nous, Meſſieurs, pourrait leur refuſer des ſecours, proportionnés au moins à nos modiques moyens ? Faiſons le bien, ſans examiner le peu que nous pouvons faire ; & puiſque le denier de la pauvre veuve eſt plus agréable à Dieu que tout l'or du Phariſien, nos faibles dons ſeront jugés d'après ce glorieux exemple.

Cependant, Meſſieurs, oſons dépoſer aux pieds de notre auguſte Souverain le libre tribut de notre immuable reconnaiſſance. Si notre obſcurité nous dérobe à ſes yeux, nous n'éprouverons pas moins un jour les effets de ſa bonté paternelle ; & comme cet aſtre, image de l'Eternel, dont les rayons vivifians portent la fécondité dans les recoins les plus cachés de la terre, ſa bienfaiſance ira nous chercher au fond de nos aſyles, & nous fera participer au bonheur qu'il prépare à la France.

Et vous, Miniſtres-Citoyens, Miniſtres immortels, vous que le vœu de la Nation rappelle au noble emploi de ſacrifier votre repos à notre tranquillité ! Venez & reprenez ce timon de l'Etat, ſouillé par des mains impures, ſanctifiez des fonctions profanées ; &, ſi des voix inconnues peuvent arriver juſqu'à vous, daignez accueillir l'hommage déſintéreſſé que des cœurs francs, ennemis du vice honoré, aiment à rendre à la vertu perſécutée.

Et après ce Discours, tous les Citoyens ont applaudi au patriotisme, au dévoûment, à l'humanité de M. le Maire, & tous ont juré qu'ils approuvoient unanimement les principes qu'ils venoient d'entendre, qu'ils étoient prêts à verser leur sang pour les soutenir, & qu'ils regarderoient comme infracteur des lois, indigne du nom Français, quiconque oserait les contredire.

La Communauté a de plus arrêté, que le serment solemnel, & le Discours de M. le Maire, seraient envoyés imprimés à M. le Président de l'Assemblée Nationale, pour témoigner à cette auguste Assemblée, combien son courage imperturbable au milieu des dangers les plus imminens, a frappé tous les cœurs d'admiration, de respect & de reconnaissance.

Déclare finalement, qu'elle adhère aux motions de toutes les Villes du Royaume, qui ordonnent de poursuivre à outrance, & de réclamer instamment chez tous les peuples de la terre, les abominables auteurs du plus invraisemblable attentat qu'on ait jamais tramé parmi les hommes, persuadée intimément, que leur seule présence imprimerait une flétrissure indélebile à la Nation qui n'aurait pas horreur de leur prêter un refuge.

Et de suite tous les Membres de l'Assemblée ont voulu signer sans distinction d'ordres. Mais auparavant, ils ont prié MM. le Maire

& Conſul de vouloir bien adreſſer cinquante exemplaires du préſent arrêté à M. le Chevalier d'Eſpinaſſy, Capitaine du Corps Royal d'Artillerie des Colonies, & cela ſur la motion de M. Matthieu Berge, ancien Capitaine d'Infanterie, en reconnaiſſance de l'eſprit patriotique qu'il a montré dans tous les tems, & notamment aujourd'hui ; & d'après la motion de M. Joſeph Imbert, ancien Conſul de France à Port-Maurice, les ſieurs Maire & Conſul, & l'Aſſemblée à leur ſuite, iront chez ledit ſieur Chevalier d'Eſpinaſſy pour lui témoigner la reconnaiſſance de l'Aſſemblée ; & ont ſignés, Amalric, Juge ; David, Maire ; Beaume, Conſul ; Ventre, Négociant ; de Beauſſier de Châteauneuf de Montauban, Capitaine des vaiſſeaux du Roi ; Beaume, Négociant ; le Chevalier d'Eſpinaſſy, Capitaine des vaiſſeaux du Roi ; Jourdan, Curé de Signe ; d'Eſpinaſſy ; Berge, Capitaine d'Infanterie ; Chomel des Beaumes ; Venel ; Berge, Prieur ; Gautier de la Lauziere ; d'Eſpinaſſy ; Bourguignon ; Guerin ; Foucou ; Monier, Prieur ; Berge cadet, Prêtre ; Fabry ; l'Abbé Allemand ; Imbert, ancien Conſul de France ; Maillet ; Melan, Avocat ; Allegre ; Borel, Notaire ; Bonaſſe ; d'Eſpinaſſy, Capitaine d'Artillerie ; D. Berge ; Billon, Notaire ; Loubon ; Garnier ; Beaumier, Avocat, Subdélégué de l'Intendant ; Bourguignon, Notaire ; Boit ; Trotebas ; Icard, Avocat ; Valence, Prêtre ; Bour-

guignon, Greffier de la Communauté, &c. & plus de cent autres ſignatures que nous ſupprimons pour ne pas rendre l'imprimé trop volumineux.

FIN.